



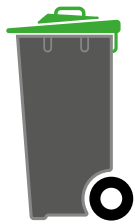
## Tout savoir sur vos déchets

Ces dernières années, les technologies et les filières de traitement des déchets se sont transformées, poussées par l'évolution de la réglementation et la prise de conscience écologique. Le taux de recyclage des déchets a augmenté, et la quantité d'ordures ménagères incinérées ou enfouies a baissé. Aujourd'hui, il faut ainsi transporter de plus grands volumes de déchets et mettre en œuvre des évolutions technologiques pour mieux trier et recycler, ce qui a des répercussions financières sur le budget de la collectivité.

### De plus en plus de déchets à traiter

#### Des tonnages globaux en constante augmentation

Les déchets produits sur notre territoire ne sont pas en voie de disparition, car entre 2017 et 2021 :



**-7%** Le tonnage d'ordures ménagères a baissé de 7 %



**+17%** Mais le tonnage global (ordures ménagères, collectes sélectives et dépôts en déchèterie) a grimpé de 17% sur la même période.



#### + de déchets par habitant

Notre territoire a davantage d'habitants chaque année, soit plus de tonnages de déchets à collecter et à traiter. Mais ce fait à lui seul ne suffit pas à expliquer la hausse : entre 2017 et 2021, **les quantités produites par habitant ont aussi augmenté de 11%**.

	2017	2021	
Emballages	25 kg	36 kg	▲
Verre	44 kg	50 kg	▲
Papier	23 kg	18 kg	▲
Déchèterie	335 kg	400 kg	▲
Ordures ménagères et assimilées	130 kg	113 kg	▲
Soit	557 kg	617 kg	▲ <b>+11%</b>

#### La règle des 5R

##### REFUSER

Je refuse les pubs dans ma boîte aux lettres, je refuse les cadeaux inutiles qu'on me propose en boutique...

##### RÉDUIRE

Je désencombre chez moi, j'achète moins, j'opte pour l'achat en vrac...

##### RÉEMPLOYER

J'opte pour de l'occasion, du reconditionné, de la location, du troc...

##### REDONNER À LA TERRE

Je fais un compost : nos biodéchets comptent pour 1/3 de nos déchets ménagers.

##### RECYCLER

Je vérifie que je ne fais pas d'erreurs de tri.

« J'ai de moins en moins d'ordures ménagères, pourtant ma facture ne diminue pas. Pourquoi ? »

Si avec les années la quantité de déchets récoltés diminue, les coûts de traitement augmentent. Le coût de la gestion de vos ordures ménagères ne représente que 1/3 de votre facture. Le reste des dépenses est aujourd'hui consacré à :

- la collecte, le transport et le traitement des déchets recyclables (verre, papier, emballages) et des matériaux déposés en déchèteries,
- des actions en faveur de la réduction des déchets (recyclerie, compostage, etc...).

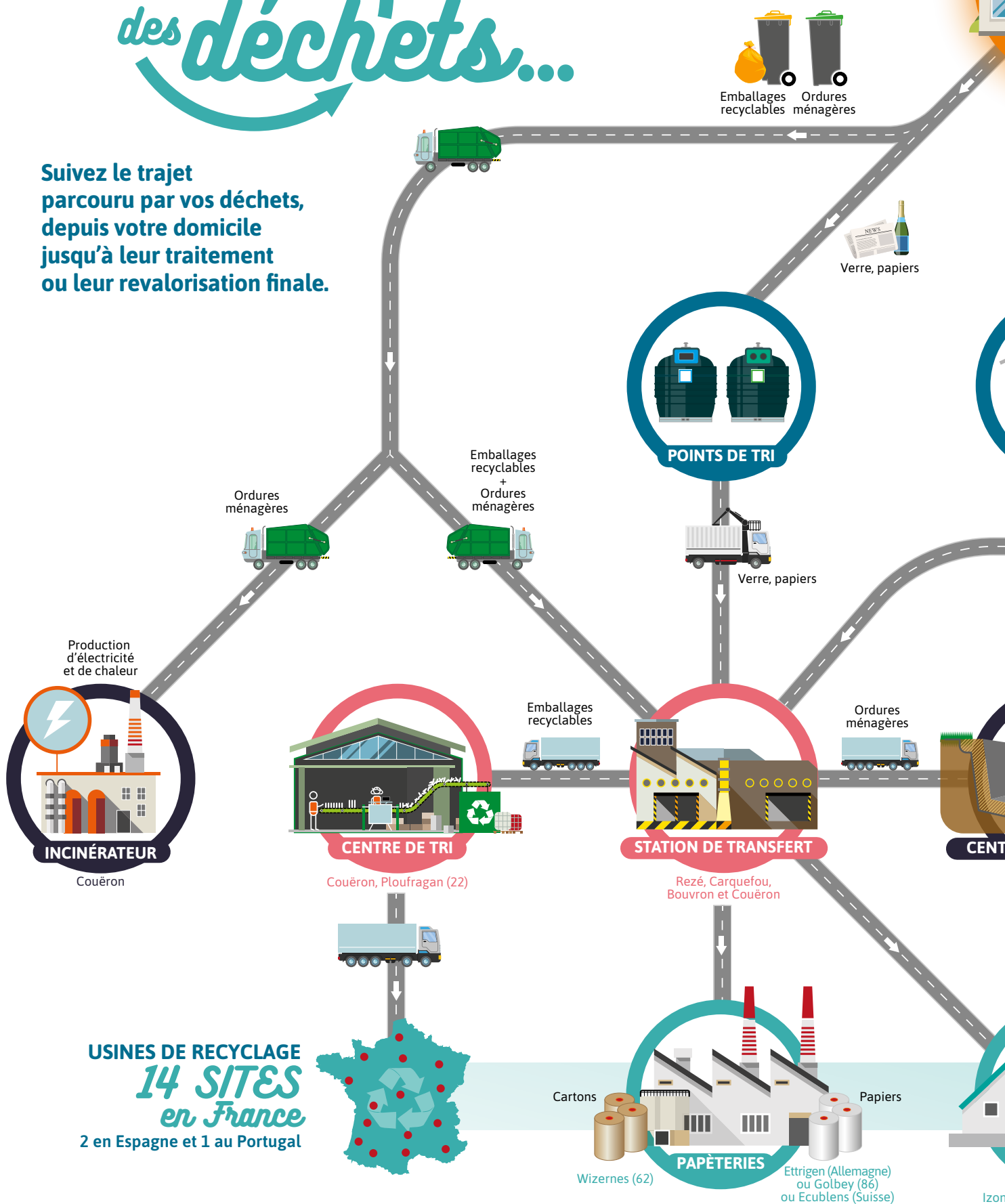
Or ces postes de dépense de la collectivité ne cessent d'augmenter car les modes de traitement des déchets recyclables deviennent de plus en plus complexes et industrialisés. Pour limiter les factures, le mieux est encore de poursuivre les bons gestes de réduction de vos déchets...

Retrouvez d'autres  
**astuces**  
en page 4

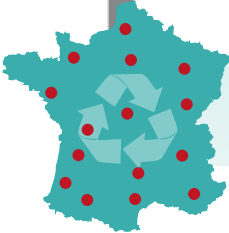


# Le circuit des déchets...

Suivez le trajet parcouru par vos déchets, depuis votre domicile jusqu'à leur traitement ou leur revalorisation finale.



USINES DE RECYCLAGE  
**14 SITES**  
*en France*  
 2 en Espagne et 1 au Portugal



Production d'électricité et de chaleur

**INCINÉRATEUR**  
Couëron

**CENTRE DE TRI**  
Couëron, Ploufragan (22)

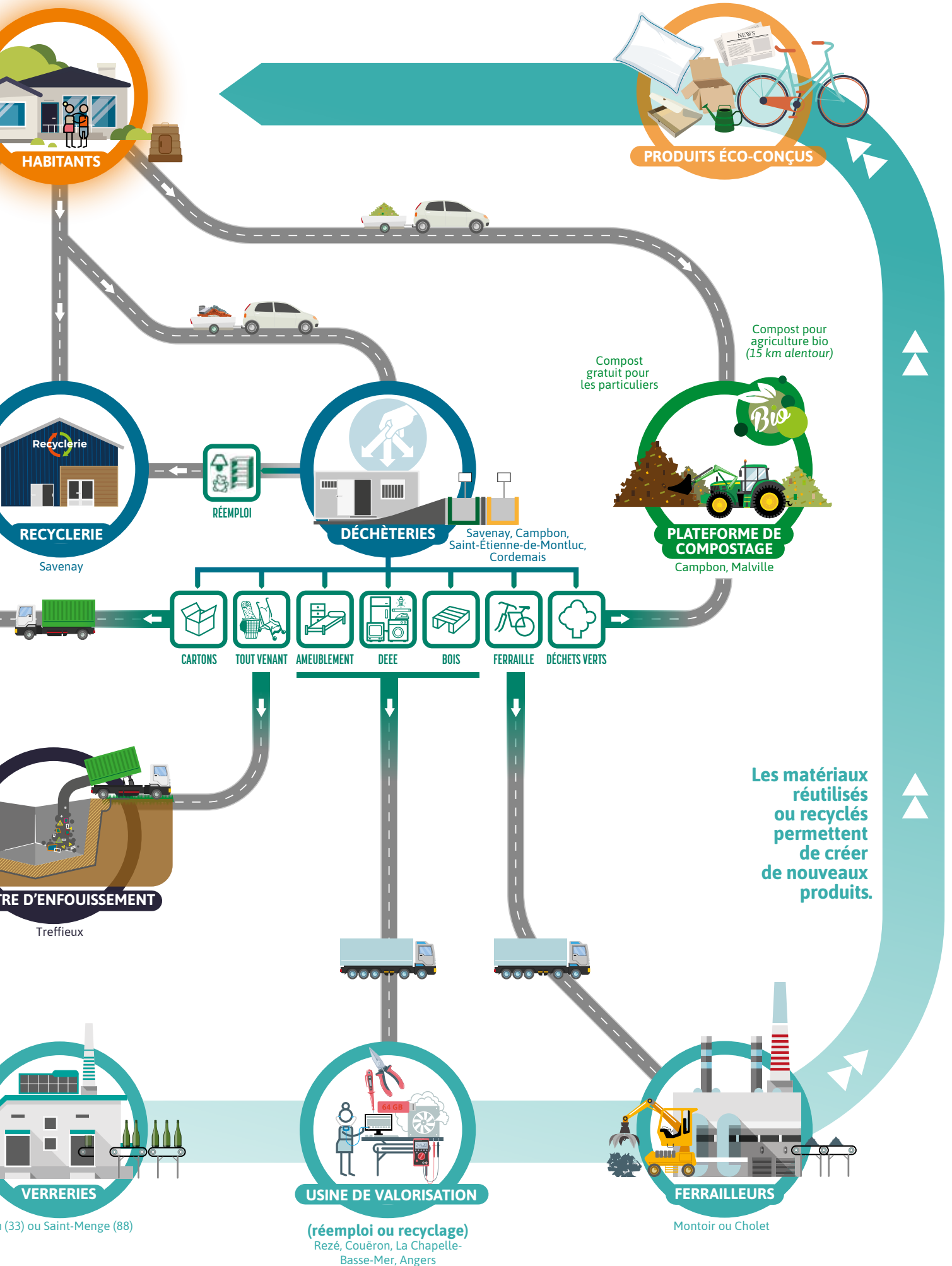
Emballages recyclables

**STATION DE TRANSFERT**  
Rezé, Carquefou, Bouvron et Couëron

Cartons

**PAPÈTERIES**  
Wizernes (62) Ettringen (Allemagne) ou Golbey (86) ou Ecublens (Suisse)

**CENTRE DE DÉCHETS**  
Izon



# Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas

Est-il réutilisable ? Réparable ? Ou peut-être utile à quelqu'un d'autre ?  
Différentes solutions existent pour éviter de jeter.

## « Je fais réparer mon appareil en panne, mon objet, meuble ou vêtement abimé »

Je prolonge ainsi sa durée de vie tout en lui évitant de devenir un déchet. Des ateliers de réparation se développent dans les communes.

Des répertoires existent pour trouver un réparateur :

- Pour tout objet

[www.reparateurs.artisanat.fr/](http://www.reparateurs.artisanat.fr/)

- Pour des appareils électriques et électroniques

[annuaire-qualirepar.ecosystem.eco/](http://annuaire-qualirepar.ecosystem.eco/)



Atelier Repair Café par l'association Save Repair à la médiathèque de Savenay le 19/11/2022

## « J'utilise un objet pour en fabriquer un autre = le up-cycling »

Avec un peu de créativité, on peut donner une seconde vie à certains objets (chaises, vélos...). Internet regorge d'idées à piocher.

— ENVOYEZ-NOUS LES PHOTOS de vos créations par mail à [environnement@estuaire-sillon.fr](mailto:environnement@estuaire-sillon.fr). Les 3 meilleures seront mises en valeur sur notre page Facebook et gagneront un composteur de 300 l (valeur 20€).



## « Je pratique le mulching et je broie mes branchages »

Je bénéficie d'offres de subventions offertes par le Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique (SMCNA) afin de réduire mes dépenses : 50% sur la location d'un broyeur, 30€ pour l'achat d'un kit mulching.

Je peux louer le broyeur avec mes voisins ou amis pour réduire ma facture de location. Cela m'évite des allers-retours en déchèterie et m'offre de la matière utile à mon jardin. Renseignements sur [www.estuaire-sillon.fr/](http://www.estuaire-sillon.fr/) rubrique "Réduisons nos déchets"



## « Je donne à la Recyclerie de Savenay ou à d'autres associations solidaires »

La zone de dépôt de la Recyclerie, située au Point du Jour à Savenay, accepte les objets, meubles, livres et vêtements en bon état. Elle est ouverte les mercredi, vendredi et samedi : 9h30-12h30 / 14h-17h.

Des conteneurs Recyclerie sont également disponibles dans les déchèteries de Campbon et Savenay.



## « Je rapporte le linge et les textiles usagés dans les bornes prévues à cet effet »

Ils sont refusés dans la benne tout-venant, destinée aux déchets non valorisables. En les déposant dans les bornes du Relais ou de la Croix Rouge (en sacs fermés, chaussures liées par paire), je leur offre une seconde vie. Après une étape de tri, ils seront revendus dans des magasins de seconde main ou transformés en chiffons et en isolant.



## « Je ramène mes produits électriques, électroniques ou d'ameublement usagés en magasin ou les fait reprendre au moment de leur livraison à domicile »

Lorsque vous achetez un de ces produits neuf, vous payez une éco-participation (contribution financière) en vue d'assurer les futurs frais liés à leur recyclage. L'organisme vendeur s'engage à le récupérer lorsqu'il est usagé afin de le transmettre au centre de recyclage.

Vous n'avez ainsi pas besoin de le déposer en déchèterie.